



GUIDE RELATIF AUX TESTS ET À L'ÉTIQUETAGE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

MARS 2024

EN GAMES WIDE OPEN GAMES
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O

SOMMAIRE

1	GLOSSAIRE	2
2	INTRODUCTION	5
2.1	LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024	6
2.2	OBJET	6
3	DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE FRÉQUENCE AU CONTRÔLE ET À L'ÉTIQUETAGE	7
3.1	QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ?	8
3.2	CONDITIONS PRÉALABLES	8
3.3	PRÉSENTATION DU PROCESSUS	9
3.4	POLYNÉSIE FRANÇAISE	9
4	PROCÉDURE DÉTAILLÉE DE CONTRÔLE ET D'ÉTIQUETAGE	10
4.1	CRÉATION DU COMPTE	11
4.2	PRISE DE RENDEZ-VOUS PROCÉDURE NORMALE	12
4.3	PRISE DE RENDEZ-VOUS CAS SPÉCIFIQUE (DEMANDE HORS FORMAT)	13
4.4	CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS	14
4.5	PRÉSENTATION DES ÉTIQUETTES	14
4.6	ÉTIQUETAGE DES ÉQUIPEMENTS	15
4.7	CONTRÔLE SUR LES SITES DES JEUX	15
5	BUREAUX DE CONTRÔLE ET ÉTIQUETAGE : LOCALISATION ET HORAIRES D'OUVERTURE	16
5.1	JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024	17
5.2	JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024	19
6	CE QU'IL FAUT RETENIR	21
7	FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)	23
8	ANNEXE 1: APPLICATION TEST & TAGGING	26

1

GLOSSAIRE

A	
ANFR	Agence nationale des fréquences : agence gouvernementale française chargée de la gestion des fréquences radioélectriques
Arcep	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse : agence gouvernementale chargée de la régulation des communications électroniques
C	
Car-régie	Régie mobile pour la production télévisuelle
CPCE	Code des postes et des communications électroniques : code juridique qui regroupe, en France, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux services postaux et aux communications électroniques.
D	
DECT	Digital Enhanced Cordless Telecommunications
H	
HCR	Haut-commissariat de la République en Polynésie française : représentant du Gouvernement français en Polynésie française

I	
IBC	International Broadcast Center (Centre International de Radio Télévision)
IDF	Île-de-France
M	
MiFi	Wi-Fi mobile
MPC	Main Press Center (Centre Principal de Presse)
O	
OBS	Olympic Broadcasting Services
OLV	Village Olympique
P	
PMR	Private Mobile Radio
PLV	Village Paralympique
R	
RLAN	Réseau local sans fil

S	
SBP	Portail de réservation de fréquences
SMP	Plan de gestion du spectre
SNG	Services de transmission par satellite
T	
T&T	Test et étiquetage (Test & Tagging)
TTA	Application Test & Tagging
U	
UAC	Centre d'accréditation et de distribution des uniformes

V	
VSA	Zone de contrôle de sécurité des véhicules
W	
Wi-Fi	Norme de communication sans fil
WLAN	Wireless Local-Area Network

2

INTRODUCTION

- **2.1 LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024** p 6
- **2.2 OBJET** p 6

2.1 LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Les Jeux de la XXXIIIe Olympiade et les XVIIes Jeux Paralympiques d'été (ou « Jeux de Paris 2024 ») se tiendront respectivement du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024.

Différents types d'équipements radio utilisant une ou plusieurs fréquences devraient être utilisés pendant les Jeux de Paris 2024 pour la production d'images télévisées et de reportages, le chronométrage et le relevé des performances, entre autres.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR), l'établissement public compétent pour la gestion du spectre radioélectrique en France, procédera au contrôle et à l'étiquetage (T&T) des équipements radioélectriques sur les sites de compétition et de non-compétition afin de garantir la sécurité et la fiabilité du spectre pendant les Jeux de Paris 2024.

L'approbation du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (Paris 2024) est requise pour l'introduction d'équipements radio sans fil sur les sites. Pour qu'un équipement sans fil soit autorisé à entrer sur ces sites, son propriétaire doit déposer dans un premier temps une demande de fréquence via le [portail de réservation de fréquences](#) afin d'obtenir un certificat de fréquence¹ de Paris 2024. Ensuite,

l'équipement doit passer avec succès un test réalisé par l'ANFR afin de se voir attribuer une étiquette unique.

L'utilisation d'équipements sans fil sur un site doit être conforme à l'utilisation des fréquences diffusé par Paris 2024 avec le [plan de gestion du spectre](#), même si ces équipements sans fil sont conformes à la réglementation française établie par le CPCE ou disposent d'une licence individuelle valide en France.

Attention : toute tentative d'introduire sur un site un équipement utilisant des fréquences et ne portant pas l'étiquette appropriée ou portant une étiquette inappropriée pour les fréquences et/ou le site considérés entraînera des mesures de la part de Paris 2024 ou des autorités compétentes. Cela peut entraîner votre exclusion des sites.

Pour étiqueter un équipement, il faut prendre rendez-vous auprès du bureau de T&T. Les demandeurs pourront prendre rendez-vous sur l'[application Test & Tagging](#), dès le 22 janvier 2024, afin de réserver le créneau horaire correspondant à leurs besoins avant les Jeux. Le processus global est décrit ci-après.

2.2 OBJET

Ce Guide relatif au contrôle et à l'étiquetage s'adresse aux personnes qui utiliseront des équipements radio pendant les Jeux de Paris 2024 sur des sites des Jeux et à proximité. Il vise à expliquer les procédures de contrôle des équipements concernés et l'association des étiquettes idoines.

1. Le certificat est le document PDF « AUTORISATION PROVISOIRE D'UTILISATION DU SPECTRE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 », téléchargé depuis le [portail de réservation de fréquences](#).

3

DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE FRÉQUENCE AU CONTRÔLE ET À L'ÉTIQUETAGE

- **3.1 QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ?** p 8
- **3.2 CONDITIONS PRÉALABLES** p 8
- **3.3 PRÉSENTATION DU PROCESSUS** p 9
- **3.4 POLYNÉSIE FRANÇAISE** p 9

3.1 QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ?

Les équipements qui doivent être contrôlés et étiquetés sont ceux qui fournissent l'un des services sans fil suivants (définis dans le document Plan de gestion du spectre, SMP) :

- Réseaux mobiles professionnels : réseaux mobiles terrestres, radios portables (talkie-walkie)
- Télémétrie et télécommande
- Systèmes d'interphones / intercoms
- Microphones sans fil et oreillettes sans fil
- Caméras sans fil et liaisons vidéo aériennes mobiles
- Liaisons faisceaux hertziens point à point transportables
- Liaisons faisceaux hertziens à point fixes
- Stations terriennes permanentes et transportables de communication par satellite
- WLAN sans fil (point d'accès)
- Autres services (voir le document Plan de gestion du spectre, section 2.11).

3.2 CONDITIONS PRÉALABLES

Tout utilisateur souhaitant faire entrer des équipements radioélectriques sur des sites et/ou à proximité doit demander un certificat de fréquence à Paris 2024 via le [portail de réservation de fréquences](#). Ce document rassemblera toutes les fréquences autorisées pour cet équipement par site, par service et par période dûment autorisée (cérémonies Olympiques et Paralympiques ou compétitions Olympiques et Paralympiques²). Disposer d'un certificat de fréquence est une condition préalable obligatoire pour commencer la procédure de contrôle et étiquetage (T&T). Ce certificat peut être téléchargé depuis le [portail de réservation de fréquences](#) de Paris 2024.

2. Voir le [Plan de gestion du spectre](#).

3.3 PRÉSENTATION DU PROCESSUS

Une fois que l'utilisateur a obtenu une autorisation d'utilisation de fréquence valide pour une période donnée et un ou plusieurs lieux donnés, il doit prendre rendez-vous afin que l'agent ANFR se charge du contrôle et de l'étiquetage de l'appareil et y appose l'étiquette appropriée : une étiquette unique pour les compétitions Olympiques et Paralympiques et éventuellement, une étiquette pour les cérémonies Olympiques et Paralympiques.

Tout équipement qui échoue au contrôle se verra attribuer une étiquette rouge « Do not use » (Ne pas utiliser).

L'équipement doit être préconfiguré par son utilisateur avec les fréquences appropriées en fonction des lieux autorisés. Si ce n'est pas le cas, l'appareil doit être reconfiguré par l'utilisateur, pour les fréquences approuvées avant le contrôle.

Dans le cas d'équipements fonctionnant sous le régime d'autorisation générale applicable en France, comme les appareils WLAN Wi-Fi ou Bluetooth, les contrôles porteront uniquement sur leur conformité avec la directive européenne applicable (2014/53/UE) donnant lieu à un marquage CE.

Le même équipement peut être réutilisé sur plusieurs sites avec les mêmes fréquences ou des fréquences différentes si le certificat de fréquence le permet, et il appartient à l'utilisateur d'utiliser la fréquence appropriée au bon endroit et au bon moment. Une mauvaise utilisation pourra entraîner l'expulsion du site.

3. <https://landings.comm.anfr.fr/5d5158ee11ce625db951b005/4aRrY87QT4iB5YzFULKgsW/landing.html>

4. <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aai-anfr-polynesiefrancaise>

3.4 POLYNÉSIE FRANÇAISE

Il convient par ailleurs de noter que, préalablement à l'importation d'appareils radio en Polynésie française, il faut obtenir une « autorisation administrative d'importation » délivrée par l'ANFR pour le compte du Haut-commissariat de la République en Polynésie française. La procédure est décrite sur ce [lien](#)³ et les demandes peuvent être soumises via ce [lien](#)⁴. Chaque demande doit inclure la déclaration de conformité (DC) à la directive européenne relative aux équipements radioélectriques (2014/53/UE).

PROCÉDURE DÉTAILLÉE DE CONTRÔLE ET D'ÉTIQUETAGE

- 4.1 CRÉATION DU COMPTE p 11
- 4.2 PRISE DE RENDEZ-VOUS PROCÉDURE NORMALE p 12
- 4.3 PRISE DE RENDEZ-VOUS CAS SPÉCIFIQUE
(DEMANDE HORS FORMAT) p 13
- 4.4 CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS p 14
- 4.5 PRÉSENTATION DES ÉTIQUETTES p 14
- 4.6 ÉTIQUETAGE DES ÉQUIPEMENTS p 15
- 4.7 CONTRÔLE SUR LES SITES DES JEUX p 15

Les utilisateurs ayant reçu un certificat de fréquence de Paris 2024 peuvent prendre rendez-vous pour le contrôle et l'étiquetage de leurs équipements via le

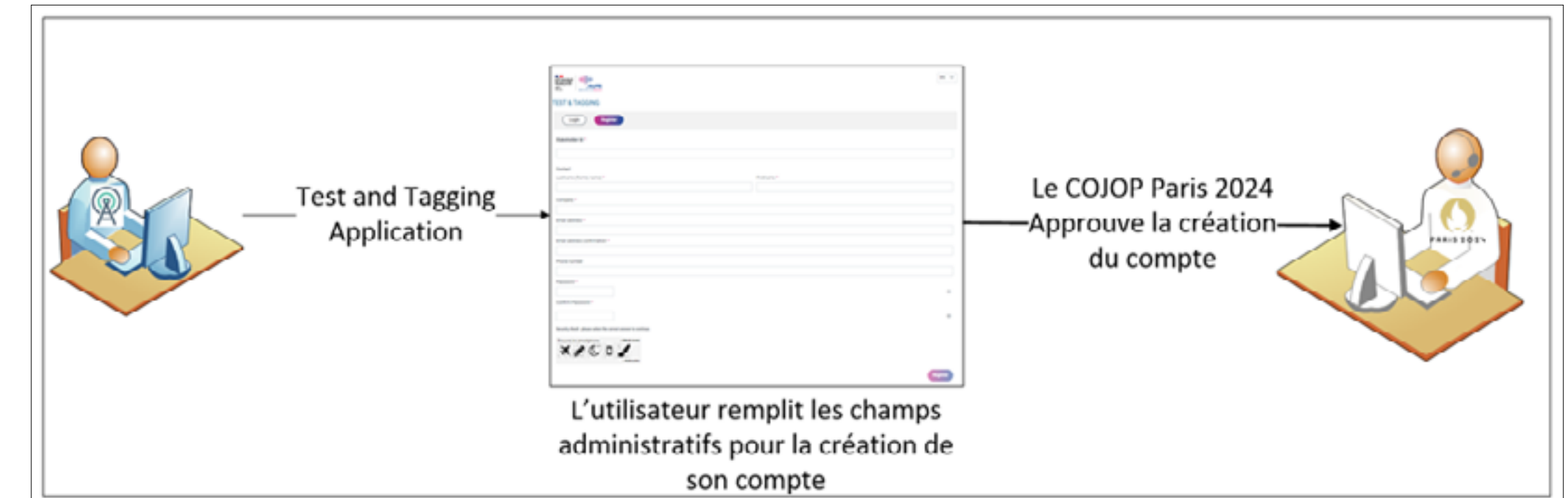
[site Internet T&T de l'ANFR](#)

Il faut préalablement créer un compte pour accéder à l'application Test & Tagging.

4.1 CRÉATION DU COMPTE

Après avoir cliqué sur le bouton Créer un compte, l'utilisateur devra fournir des informations administratives suivantes :

Identifiant du titulaire, société utilisatrice* (informations se trouvant sur le certificat de fréquence), nom et prénom du contact, adresse électronique.



* Veuillez reprendre exactement ce qui figure sur le certificat de fréquence.

4.2 PRISE DE RENDEZ-VOUS PROCÉDURE NORMALE

Après s'être connecté à l'application TTA, l'utilisateur peut prendre rendez-vous dans un bureau de T&T spécifique en sélectionnant un lieu approprié et correspondant à son accréditation (voir la liste dans la [section 5.1](#)).

Le demandeur indique le nombre d'équipements par catégorie et la durée du rendez-vous sera calculée automatiquement.

N.B. : si cette durée dépasse 3 heures, un formulaire de demande de rendez-vous pour cas spécifique sera proposé au demandeur (voir la [section 4.3](#)).

Dans le cadre de la procédure normale, le site donne pour chaque bureau de T&T un aperçu des créneaux horaires disponibles pour la procédure de contrôle et d'étiquetage dans les différents lieux proposés.

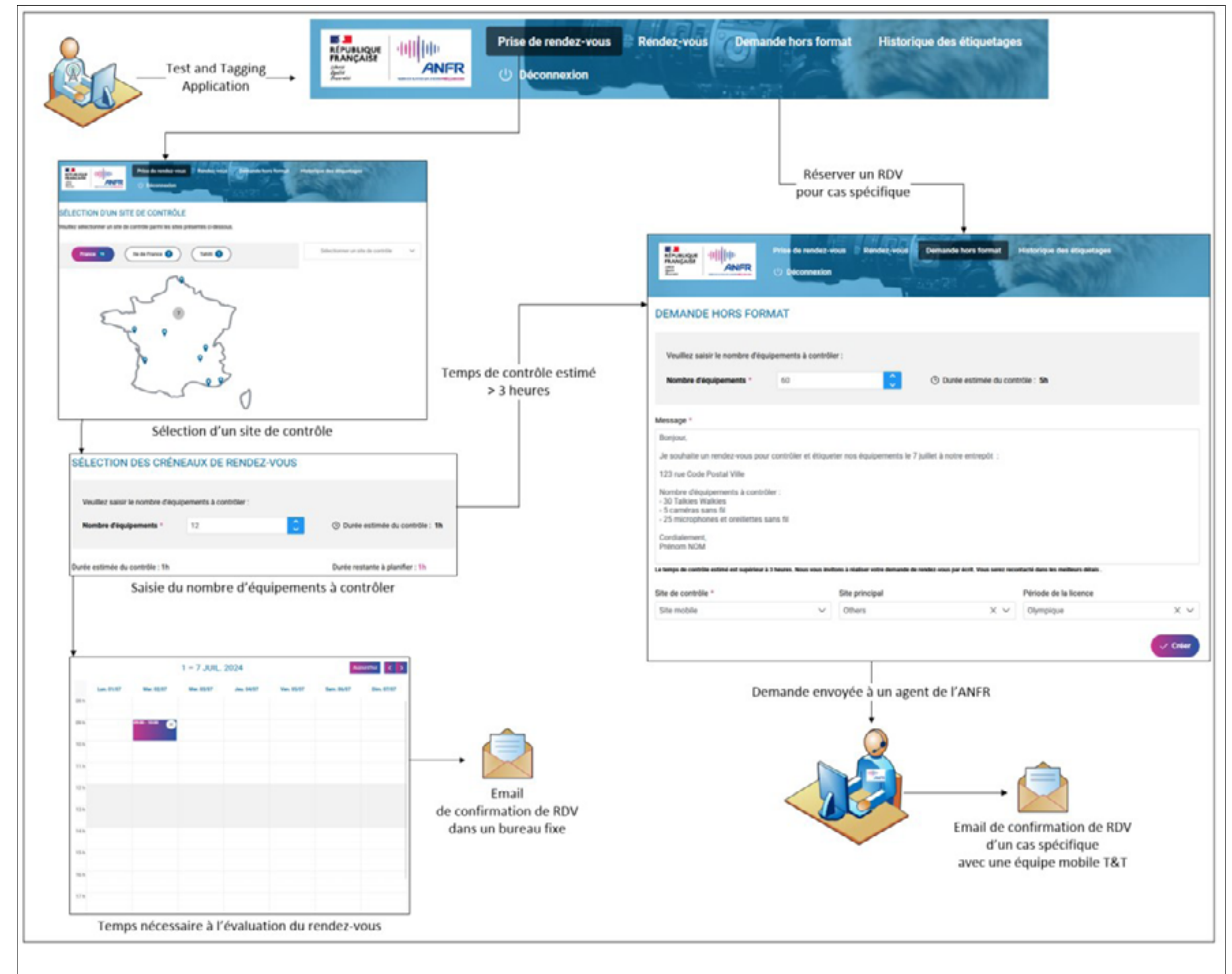
Une fois la date et l'heure validées pour le lieu considéré, un récapitulatif est envoyé par courriel avec toutes les informations pertinentes (date / heure / lieu).

4.3 PRISE DE RENDEZ-VOUS CAS SPÉCIFIQUE (DEMANDE HORS FORMAT)

Si, pour des raisons pratiques, le demandeur ne peut pas apporter son équipement aux bureaux de T&T (voir la [section 5](#)) ou si la durée du rendez-vous estimée par l'application est supérieure à 3 heures, un rendez-vous spécifique lui sera proposé.

L'accès direct à cette procédure est autorisé uniquement pour :

- le matériel radioélectrique embarqué à bord d'un véhicule, d'un avion, d'un bateau, etc.,
- les cars-régies,
- les véhicules SNG,
- les grandes quantités d'équipements radioélectriques stockés dans un entrepôt,
- les liaisons faisceaux hertziens point à point transportables,
- les stations terriennes permanentes et transportables,
- les caméras sans fil non transportables.



Procédure normale et procédure spécifique



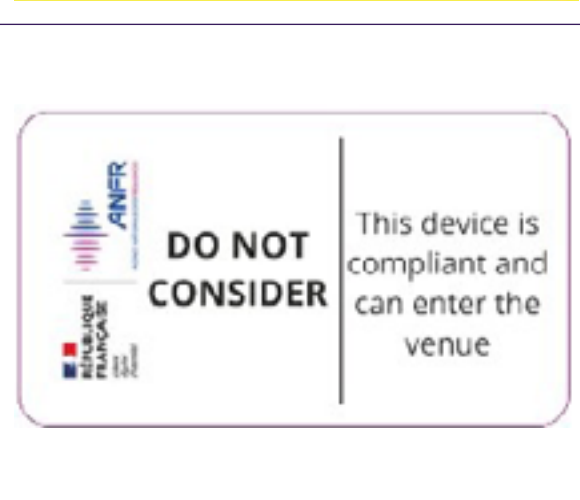

4.4 CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS

L'utilisateur doit être présent au bureau de contrôle et d'étiquetage à la date, à l'heure et au lieu prévus, avec le courriel récapitulatif de la prise de rendez-vous et les équipements à contrôler et à étiqueter. Le certificat de fréquence et le courriel récapitulatif de prise de rendez-vous (voir la [section 4.2](#)) doivent être présentés à l'agent de l'ANFR.

- Le contrôle et l'étiquetage ou l'étiquetage uniquement seront effectués par un agent de l'ANFR.
- L'Agent ANFR peut demander à l'utilisateur de mettre en service l'équipement.

L'équipement présenté en vue du contrôle et de l'étiquetage doit être réglé uniquement sur les fréquences attribuées figurant sur le certificat de fréquence, sinon l'équipement ne sera pas déclaré conforme.

4.5 PRÉSENTATION DES ÉTIQUETTES

	<p>Une étiquette « CER » (par ex. 00001) sera délivrée par l'ANFR pour les cérémonies d'ouverture ou de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques.</p>
	<p>Une étiquette « JOP » (par ex. 25001) sera délivrée par l'ANFR pour la durée des Jeux.</p>
	<p>Une étiquette « Do not consider » (Ne pas considérer) sera délivrée par l'ANFR pour un récepteur seulement ou pour un équipement radio qui ne nécessite pas de certificat de fréquence, comme les sacs à dos de streaming (LIVE-U/TVU, etc.) par exemple.</p>
	<p>Une étiquette « Do not use » (Ne pas utiliser) sera apposée sur les équipements non conformes au Plan de gestion du spectre.</p>

4.6 ÉTIQUETAGE DES ÉQUIPEMENTS

L'agent de l'ANFR apposera une étiquette aux équipements déclarés conformes (JOP ou CER).

Seul un agent de l'ANFR peut décider si un équipement est « conforme » ou « non conforme »

Cette étiquette doit être visible en tout temps pour faciliter les contrôles. Elle est enregistrée dans le système d'informations de l'ANFR afin de permettre le suivi des **lieux**, des **périodes** et des **fréquences** autorisées.

Une étiquette spécifique est apposée sur les appareils dûment autorisés pour les cérémonies.

Les équipements qui échouent au contrôle se verront apposer une étiquette « Do not use » (Ne pas utiliser), et leur utilisation sera interdite sur les sites et à proximité.

Une étiquette « Do not consider » (Ne pas considérer) peut être apposée sur les équipements radioélectriques⁵ ou les récepteurs, ne nécessitant pas un certificat de fréquence afin de faciliter les inspections par les agents de sécurité ou les agents de l'ANFR.

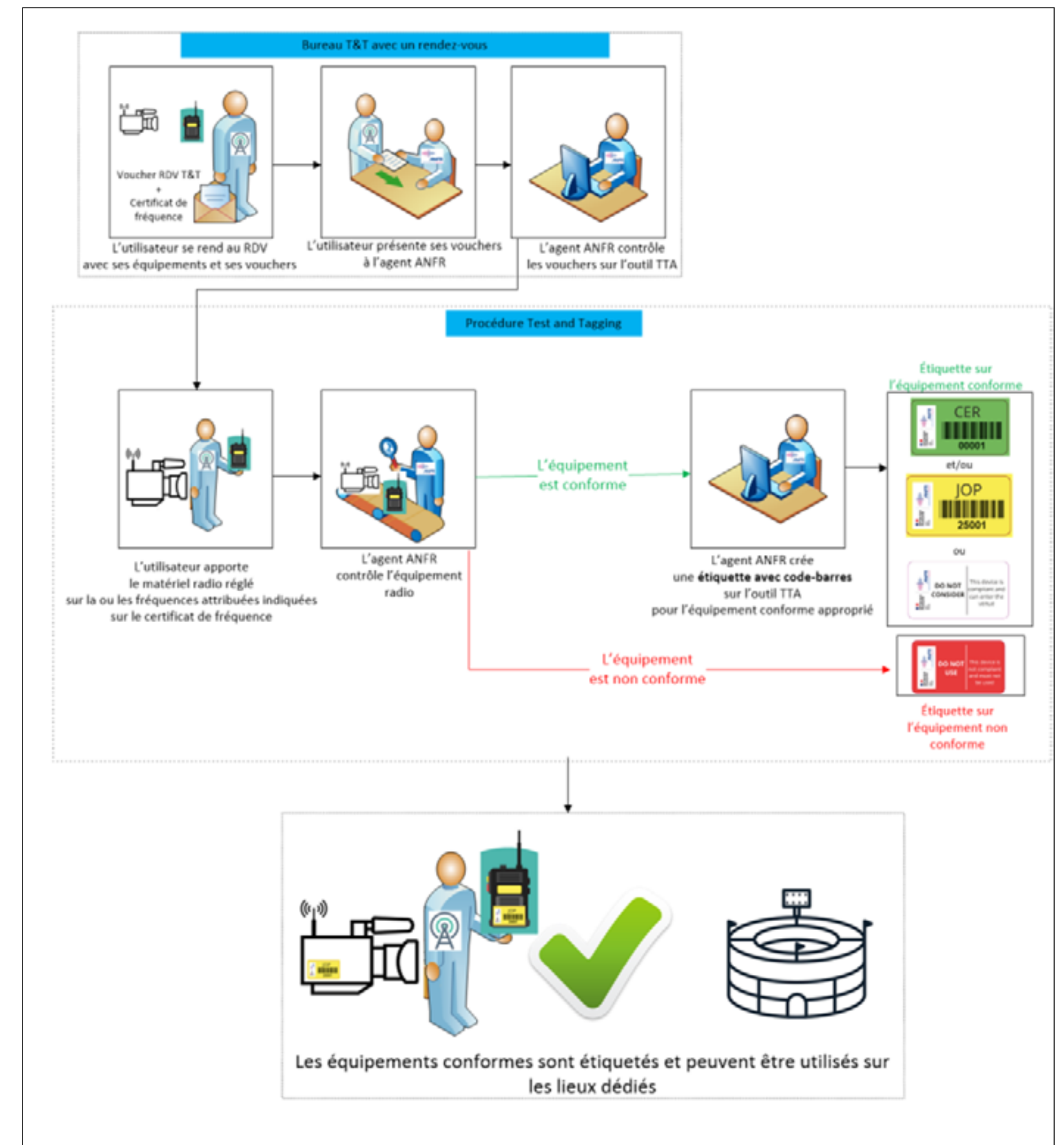
5. Sacs à dos de streaming (LIVE-U/TVU, etc.), pas de rendez-vous nécessaire

4.7 CONTRÔLE SUR LES SITES DES JEUX

Tout appareil peut être contrôlé à tout moment par un agent ANFR.

Si l'utilisation de l'appareil n'est pas conforme aux informations de son étiquette (localisation, fréquence, date, puissance, bande passante, etc.) ou si l'appareil n'a pas d'étiquette, des mesures seront prises, pouvant aller de la mise hors service de l'appareil à l'expulsion du site.

Le schéma suivant synthétise la procédure d'étiquetage :



5

BUREAUX DE CONTRÔLE ET ÉTIQUETAGE : LOCALISATION ET HORAIRES D'OUVERTURE

- **5.1 JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**..... p 17
- **5.2 JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024**..... p 19

Le bureau de l'IBC ouvrira un mois avant la cérémonie d'ouverture. Les bureaux de l'UAC, du MPC et de l'OLV ouvriront quelques jours plus tard. Tous les autres bureaux de T&T offriront leurs services à partir de 7 jours avant la première compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques et jusqu'au dernier jour de compétition. Aucune activité de contrôle et d'étiquetage ne sera possible entre le 12 et le 21 août.

Consultez les tableaux ci-dessous pour connaître les dates et les horaires d'ouverture des bureaux de T&T.

Ces informations sont données à titre indicatif et sont sujettes à modifications.

5.1 JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

BUREAUX DE CONTRÔLE ET D'ÉTIQUETAGE À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE

A Paris et en Ile de France, des équipes mobiles seront disponibles du 26 juin au 11 août 2024 pour les cas spécifiques décrits dans la section 4.3 ci-dessus.

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
IBC*	International Broadcast centre (Centre international de radio-télévision)	du 26 juin au 11 août	
		du 26 juin au 9 juillet	de 9 h à 17 h
		du 10 juillet au 26 juillet	de 9 h à 21 h
		du 27 juillet au 11 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
OLV*	Village Olympique	du 12 juillet au 11 août	
		du 12 juillet au 11 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
VER	Château de Versailles	du 20 juillet au 11 août	
		du 20 juillet au 11 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
UAC	Centre d'accréditation et de distribution des uniformes (Arena Paris Sud)	du 8 juillet au 11 août	
		du 8 juillet au 9 juillet	de 9 h à 17 h
		du 10 juillet au 26 juillet	de 9 h à 21 h
		du 27 juillet au 11 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
MPC*	Centre Principal de Presse (Palais des Congrès de Paris)	du 9 juillet au 11 août	
		du 9 juillet au 11 août	de 9 h à 17 h

*Sur ces sites, une accréditation spécifique au site est nécessaire pour accéder au bureau de T&T.

BUREAUX DE T&T EN PROVINCE

Les heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de MRS, sont données à titre indicatif, car selon la nécessité d'une équipe mobile, elles peuvent varier. Dans tous les cas, un rendez-vous est nécessaire.

A Marseille, une équipe mobile sera disponible du 17 juillet au 11 août 2024 pour les cas spécifiques décrits dans la section 4.3 ci-dessus.

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
CTX	Châteauroux	du 20 juillet au 5 août	
		du 20 juillet au 5 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
BOR	Stade de Bordeaux	du 17 juillet au 2 août	
		du 17 juillet au 2 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
MRS	Marseille (Parc Chanot)	du 17 juillet au 6 août	
		du 17 juillet au 6 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
NIC	Stade de Nice	du 17 juillet au 31 juillet	
		du 17 juillet au 31 juillet	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
LIL	Stade de Lille	du 17 juillet au 11 août	
		du 17 juillet au 11 août	de 9 h à 21 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
LYO	Stade de Lyon	du 17 juillet au 9 août	
		du 17 juillet au 9 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
NAN	Stade de Nantes	du 17 juillet au 8 août	
		du 17 juillet au 8 août	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
STE	Stade de Saint-Étienne	du 17 juillet au 31 juillet	
		du 17 juillet au 31 juillet	de 9 h à 17 h

BUREAU DE TGT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

A Tahiti, une équipe mobile sera disponible du 20 juillet au 24 juillet 2024 pour les cas spécifiques décrits dans la [section 4.3](#) ci-dessus.

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Olympiques	
TAH	Teahupo'o	du 20 juillet au 4 août	
		du 20 juillet au 30 juillet	de 7 h 30 à 15 h 30
En cas de prolongation		du 31 juillet au 4 août	de 7 h 30 à 15 h 30

5.2 JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

BUREAUX DE TEST ET D'ÉTIQUETAGE À PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
IBC*	International Broadcast centre (Centre international de radio-télévision)	du 22 août au 8 septembre	
		du 22 août au 23 août	de 9 h à 17 h
		du 24 août au 8 septembre	de 9 h à 21 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
UAC	Centre d'accréditation et de distribution des uniformes (Arena Paris Sud)	du 22 août au 8 septembre	
		du 22 août au 23 août	de 9 h à 17 h
		du 24 août au 8 septembre	de 9 h à 21 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
PLV*	Village Paralympique	du 22 août au 8 septembre	
		du 22 août au 8 septembre	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
MPC*	Centre Principal de Presse (Centre aquatique)	du 22 août au 8 septembre	
		du 22 août au 8 septembre	de 9 h à 17 h

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
VER	Château de Versailles	du 22 août au 7 septembre	
		du 22 août au 7 septembre	de 9 h à 17 h

*Sur ces sites, une accréditation spécifique au site est nécessaire pour accéder au bureau de T&T

BUREAU DE T&T EN PROVINCE

SITE		HORAIRES D'OUVERTURE	
Code	Nom	Jeux Paralympiques	
CTX	Châteauroux	du 23 août au 5 septembre	
		du 23 août au 5 septembre	de 9 h à 17 h

3

6

7

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 1) **L'utilisation d'équipements sans fil sur un site doit être conforme au Plan de gestion du spectre**, même si ces équipements sans fil sont conformes à la réglementation française établie par le CPCE ou disposent d'une licence individuelle valide en France.
- 2) Toute tentative de faire entrer sur un site un équipement ne portant pas l'étiquette appropriée ou portant une étiquette inappropriée pour les fréquences et/ou le site considérés entraînera des mesures de la part des autorités locales, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du site. Assurez-vous que l'équipement présenté est réglé sur les fréquences attribuées qui figurent sur le certificat de fréquence. Dans le cas contraire, l'équipement ne sera pas conforme. Les appareils doivent être configurés correctement avant le rendez-vous pour le contrôle et l'étiquetage. Tous les équipements doivent être chargés et il est conseillé d'apporter des batteries de rechange.
- 3) Veuillez noter que l'utilisation d'un équipement radio est interdite à moins que celui-ci ne soit réglé sur la fréquence (canal) autorisée, aux endroits et périodes désignés dans le certificat de fréquence afin de ne pas interférer avec les opérations des Jeux.
 - **L'utilisation de routeurs Wi-Fi mobiles (Wi-Fi de poche, Mi-Fi, etc.) est strictement interdite dans les périmètres sécurisés.**
 - **L'utilisation de la fonction de point d'accès Wi-Fi (modes modem et ad hoc) de terminaux mobiles tels que les smartphones et ordinateurs personnels est strictement interdite.**
- 4) D'une manière générale, sur les sites Olympiques et Paralympiques, **il est fortement recommandé d'utiliser des liaisons filaires** dans la mesure du possible, afin d'éviter les interférences.

7

FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

Q1: Des appareils identiques peuvent-ils être introduits sur les sites sans passer par la procédure de contrôle et d'étiquetage si l'un d'eux a déjà été approuvé ?

R1: Une approbation et une étiquette sont attribuées à chaque appareil radio individuel. Aucun appareil ne peut être introduit sur un site s'il n'a pas été contrôlé et étiqueté.

Q2: Si un appareil utilise des fréquences différentes en fonction des sites ou de la période (Jeux Olympiques / Jeux Paralympiques), dois-je faire confirmer ces paramètres via la procédure de contrôle et d'étiquetage de Paris 2024 à chaque fois que je change de fréquence ?

R2: Aucune procédure n'est prévue pour vérifier ces réglages. Il incombe à l'utilisateur de les ajuster pour qu'ils soient conformes aux conditions autorisées. Si l'utilisation d'une fréquence non approuvée est constatée dans le cadre du processus de contrôle du spectre pendant la période des Jeux, des mesures seront prises, pouvant aller de la mise hors service de l'équipement jusqu'à l'exclusion du site.

Q3: Puis-je utiliser un matériel radioélectrique sur les sites des Jeux de Paris 2024 pendant la période des Jeux de Paris 2024 ?

R3: Oui, mais uniquement aux endroits et heures désignés pour lesquels l'équipement a été approuvé à l'issue de la procédure de T&T. L'utilisation d'équipements radioélectrique doit être exclusivement réservée aux situations où l'utilisation de liaisons filaires n'est pas possible.

Q4: J'ai une autorisation d'utilisation de fréquence française. Dois-je quand même faire une demande d'utilisation des fréquences radio ?

R4: Même si votre matériel dispose d'une autorisation d'utilisation de fréquence française, si vous souhaitez l'utiliser sur les sites des Jeux de Paris 2024, vous devez demander des fréquences via le [portail de réservation de fréquence](#) (SBP) conformément au [Plan de gestion du spectre](#) (SPM).

Q5: Que faire si j'ai un trop grand nombre d'équipements radioélectrique, s'ils sont trop volumineux ou s'il devient difficile de procéder au contrôle et à l'étiquetage dans un bureau T&T en raison de la période d'installation ?

R5: Veuillez suivre la procédure de contrôle et d'étiquetage correspondant aux cas spécifiques (voir la [section 4-3](#)).

Q6: Nous prévoyons d'utiliser des sacs à dos de streaming (LIVE-U/TVU, etc.) fonctionnant sur les réseaux de téléphonie mobiles sur les sites des Jeux de Paris 2024. Est-il nécessaire de demander une autorisation pour ce type d'appareils ?

R6: Une demande de fréquence ou d'autorisation n'est pas nécessaire dans ce cas. Nous vous recommandons cependant vivement de faire apposer une étiquette particulière (« Do not consider ») sur ces appareils pour en faciliter l'inspection par les agents de sécurité ou les agents de l'ANFR. Ces équipements sont exemptés de certificat de fréquence conformément au [Plan de gestion du spectre](#). Ces équipements doivent être étiquetés dans un bureau de T&T sans rendez-vous.

Q7: Combien coûte la procédure de contrôle et d'étiquetage ?

R7: Aucun coût n'est associé à la procédure de contrôle et d'étiquetage dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Q8: Puis-je faire une demande pour plusieurs sites et pour les Jeux Olympiques et Paralympiques ou leurs cérémonies ?

R8: Oui, et une étiquette sera apposée sur chaque appareil. Une étiquette supplémentaire sera ajoutée pour les cérémonies. Plusieurs sites, dates et fréquences peuvent être associés à une seule étiquette, selon ce qu'indique le certificat de fréquence.

Q9: Si je perds une étiquette, comment puis-je la faire remplacer ?

R9 : Contactez le bureau de T&T du site le plus proche.

Q10 : Les fréquences radioélectriques seront-elles surveillées sur les sites des Jeux de Paris 2024 ?

R10 : Toutes les fréquences radioélectriques seront surveillées sur tous les sites par l'ANFR.

Q11 : Comment puis-je obtenir des informations complémentaires sur le contrôle et l'étiquetage ?

R11 : Toute question concernant le Plan de gestion du spectre, le processus de demande de fréquences ou la procédure de contrôle et d'étiquetage peut être adressée à Paris 2024 par courriel à l'adresse suivante : spectrum@paris2024.org.

8

ANNEXE 1: APPLICATION TEST & TAGGING

Site Web :

<https://testandtagging.anfr.fr>

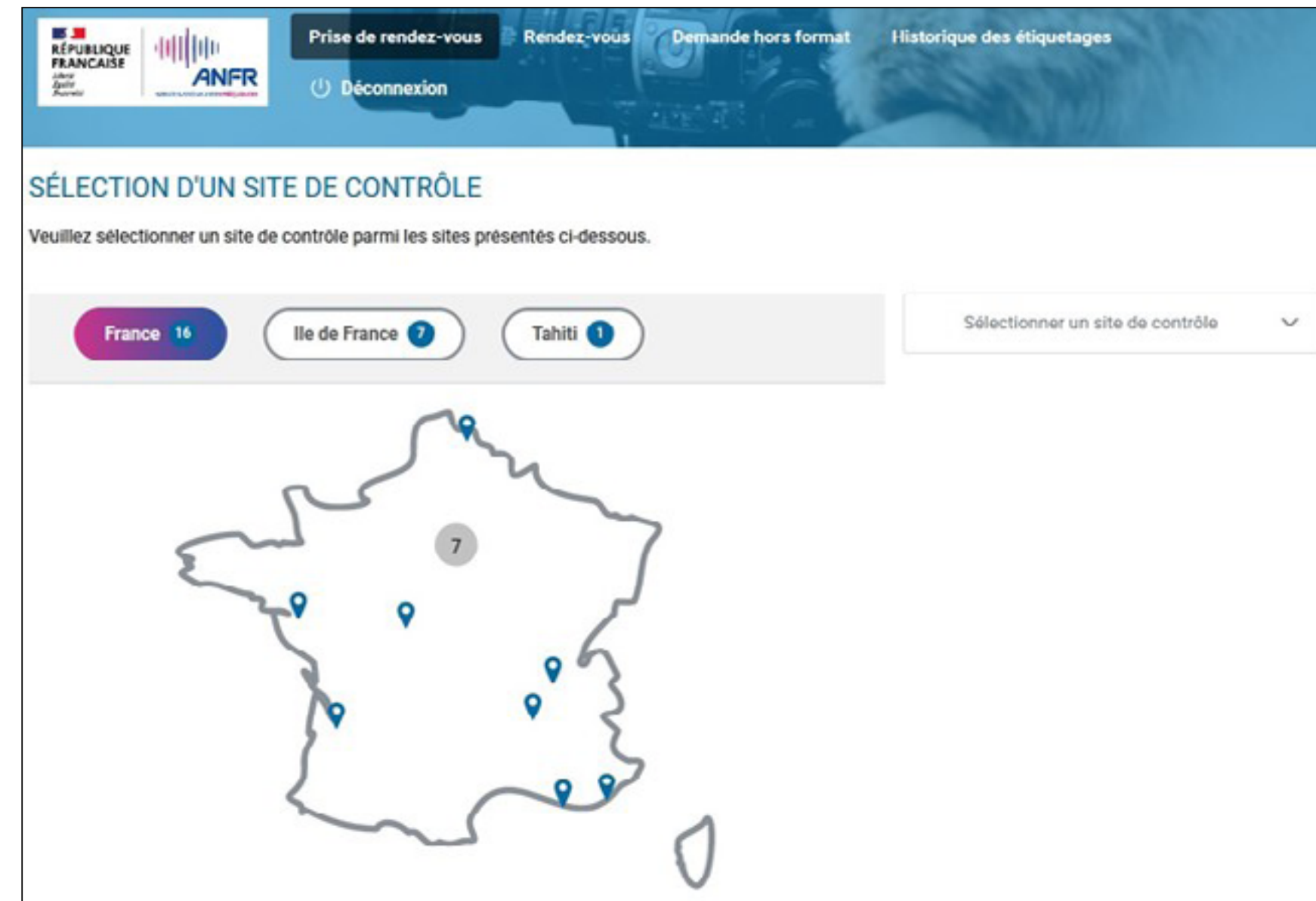
L'application Test & Tagging (TTA) vous permet de prendre rendez-vous dans un bureau de T&T en déclarant le nombre d'équipements à contrôler.

Voir les captures d'écran ci-dessous :

The screenshot shows the registration page for the 'TEST & TAGGING' application. At the top left, there are logos for the French Republic and ANFR. A language dropdown menu is set to 'FR'. Below the title 'TEST & TAGGING', there are two buttons: 'Connexion' and 'Créer un compte'. The form fields include: 'Identifiant du Titulaire *' (a single-line text input), 'Contact' section with 'Nom *' and 'Prénom *' (two-line text inputs), 'Société utilisatrice *' (a single-line text input), 'Adresse mail *' (a single-line text input), 'Confirmation de l'adresse email *' (a single-line text input), 'Numéro de téléphone' (a single-line text input), 'Mot de passe *' (a single-line text input with a visibility toggle), and 'Confirmation du mot de passe *' (a single-line text input with a visibility toggle). Below these fields is a security test: 'Test de sécurité : veuillez répondre à la question suivante pour poursuivre'. The question is 'Veuillez cliquer sur la lune.' with a 'Mode texte' link. There are five icons: an airplane, a pencil, a crescent moon, a hand holding a pen, and a printer. A 'Rafraîchir' link is also present. At the bottom right, there is a 'Créer mon compte' button.

Inscription des nouveaux utilisateurs

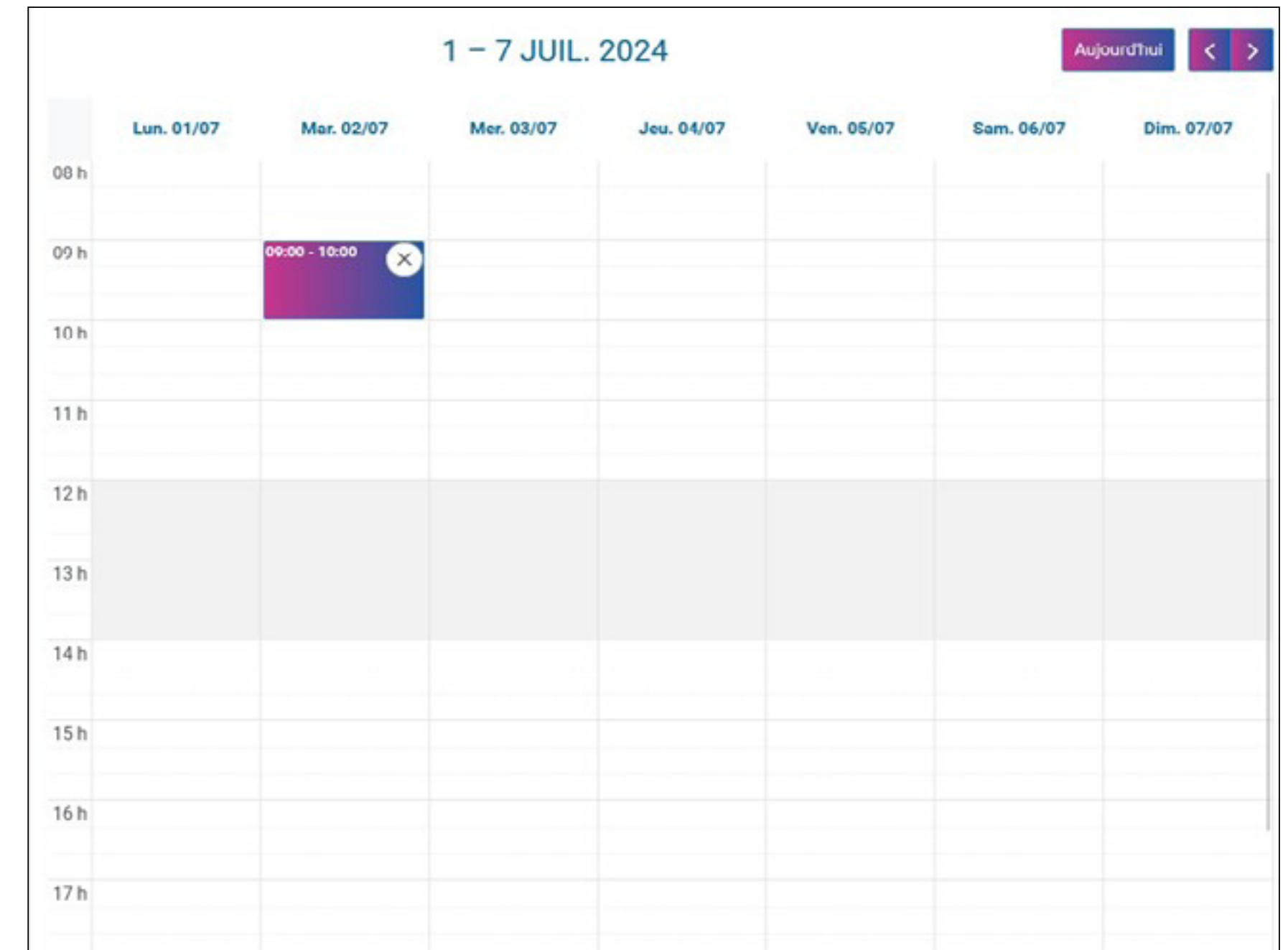
N.B. : vous trouverez l'identifiant du titulaire et le nom de la société utilisatrice sur votre certificat de fréquence



Sélection d'un site de contrôle



Nombre d'équipements à contrôler



Créneau horaire de rendez-vous pendant les heures d'ouverture du bureau de T&T



**PARIS 2024
REMERCIE
SES PARTENAIRES
POUR LEUR
ENGAGEMENT.**

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



Supporteurs Officiels

ABEO	Air Liquide	Airweave	Arena	DXC Technology	Egis	Enedis	ES Global		
Eviden	Fitness Park	Fnac Darty	Garden Gourmet	Gerflor	Groupe RATP	Highfield	Hype		
La Poste	Loxam	Lyreco	Miko	Mondo	MTD	Myrtha Pools	OnePlan	Optic 2000	
Ottobock	Randstad	Re-uz	RGS Events	Saint-Gobain	Salesforce	SCC	SEDIF	SLX	SNCF
Sodexo Live!	Technogym	Thermo Fisher Scientific	Tourtel Twist	VINCI	Viparis	Westfield			



www.paris2024.org